

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 avril 2014  
~~~~~

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013
BUDGET PRINCIPAL 2014.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, Mme Martine BONNET à M. Michel SAINTPIERRE, M. Daniel REQUIRAND à M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Max ROUSSEL, Madame Isabelle ALIAGA à Madame Béatrice NEGRIER

Excusés :

Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la section de fonctionnement du compte administratif 2013 a été arrêtée avec un excédent cumulé de **3 381 130,23€** et la section d'investissement avec un excédent cumulé de **133 914,68€** (résultats de clôture),

Vu que les restes à réaliser 2013 s'élèvent à **3 322 564,47€** en dépenses d'investissement et à **1 854 879,51€** en recettes d'investissement, ce qui correspond à un solde négatif de restes à réaliser 2013 de **1 467 684,96€**,

Considérant que la section d'investissement affiche donc un résultat de clôture avec restes à réaliser de **-1 333 770,28€**,

Considérant qu'il est proposé d'affecter :

- **2 047 359,95 €** en section de fonctionnement au compte 002
- **1 333 770,28 €** en section d'investissement au compte 1068


**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'affecter un montant de **2 047 359,95 €** en section de fonctionnement 2014 au compte 002,
- d'affecter un montant de **1 333 770,28 €** en section d'investissement 2014 au compte 1068.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 994 le 30/04/14 Publication le 30/04/14 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 30/04/14 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140428-lmc167081-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la Communauté de communes 
--	--